

DEPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME  
ARRONDISSEMENT DU HAVRE  
C.C.A.S. - PÔLE DES SOLIDARITÉS  
COMMUNE DE LILLEBONNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION  
SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2025

DATE DE LA CONVOCATION : 25/11/2025

Total membres	11
En exercice	11
Présents	10
Absent	0
Votant par procuration	1
Votants	11

\*\*\*

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 10 décembre, à dix-sept heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration du C.C.A.S. - Pôle des Solidarités de la Ville de Lillebonne, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville - Salle du Conseil, lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

*Etaient présents :*

Madame Christine DÉCHAMPS, Présidente

Madame Fabienne MANDEVILLE, Madame Evelyne BAILLEUL, Madame Michelle DAJON, Madame Arlette LECACHEUR, Monsieur Patrick CIBOIS

Monsieur Benoît BEAUDOIN, Monsieur Matthieu ROUZÉE, Monsieur Jean-Paul LEVIEUX, Monsieur Sébastien MANDEVILLE

*Était excusée :*

Madame Julie GILBERT D'HALLUIN qui donne pouvoir à Monsieur Jean-Paul LEVIEUX

Délibération n° : D.33/12.2025  
Objet : C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Tarification des animations de l'Espace de Vie Sociale (EVS)

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES  
DE LILLEBONNE  
Conseil d'Administration  
Séance du 10.12.2025

Délibération n°: D.33/12.2025  
Objet : C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Tarification des animations de l'Espace de Vie Sociale (EVS)

Dans le cadre de l'ouverture de l'Espace de Vie Sociale (EVS) du CCAS-Pôle des solidarités, il est nécessaire de définir une tarification applicable aux différentes animations proposées. Cette tarification vise à garantir l'accessibilité des activités au plus grand nombre, tout en assurant une participation équilibrée.

Aussi, au regard de ce qui précède,

Vu le code de l'action sociale et des Familles,

Vu la demande d'agrément déposée auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de la Seine Maritime,

Considérant le nécessité de définir une tarification claire et accessible pour les animations organisées au sein de l'Espace de Vie Sociale,

Considérant que cette tarification doit permettre l'accès au plus grand nombre tout en tenant compte des situations sociales particulières,

Considérant que l'EVS débutera officiellement son activité en janvier 2026,

C'est pourquoi, il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- d'approuver la tarification des animations de l'EVS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, comme suit :
  - ☞ Pour les habitants de la commune
    - 1 € le ticket/personne
    - 2 € le ticket/famille
    -
  - ☞ Pour les personnes extérieures à la commune
    - 2,50 € le ticket/personne
    - 5 € le ticket/famille
    - coût réel de l'activité dans le cadre des temps forts
- de mettre en place une tarification sociale pour les habitants de la commune, applicable aux bénéficiaires de minima sociaux, sur présentation d'un justificatif :
  - Revenu de Solidarité Active,
  - l'Allocation Adulte Handicapée,
  - l'Allocation d'Education pour Enfant Handicapé,
  - l'Allocation Journalière de Présence Parentale,
  - l'Allocation Journalière du Proche Aidant,
  - l'Allocation de Solidarité aux Personnes Agées,
  - SASPA
  - une pension d'invalidité de 1<sup>ère</sup> catégorie,
  - l'Allocation de Spécifique de Solidarité,
  - l'Allocation de demandeur d'asile,
  - Contrat Engagement jeune
  - ainsi que les personnes bénéficiaires des paniers solidaires et celles dont le quotient familial est inférieur à 950 €.

C.C.A.S. - POLE DES SOLIDARITES  
DE LILLEBONNE  
Conseil d'Administration  
Séance du 10.12.2025

Délibération n°: D.33/12.2025  
Objet : C.C.A.S. - Pôle des Solidarités - Tarification des animations de l'Espace de Vie Sociale (EVS)

- d'autoriser la possibilité d'un secours exceptionnel, permettant la prise en charge totale ou partielle du cout de l'activité sur demande formulée par un travailleur social accompagnant la personne ou la famille de la commune et soumise à l'avis de la commission d'attribution du CCAS-Pôle des solidarités
- de confier à la Présidente du CCAS-Pôle des solidarités ou son représentant, la mise en œuvre de la présente tarification, ainsi que sa diffusion auprès des usagers, partenaires, bénévoles et intervenants de l'EVS.

**DÉLIBERATION ADOPTÉE PAR 9 VOIX POUR  
ET 2 ABSTENTIONS (Monsieur Patrick CIBOIS et Madame Arlette LECACHEUR)**

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

